

# Changement de voie - Passerelle d'entrée en 1e professionnelle

mardi 2 février 2016, par [Webmestre](#)

## Changement de voie

**Des passerelles sont possibles entre les voies générale, technologique et professionnelle, à différents niveaux et en fonction des capacités d'accueil des établissements.**

Lorsqu'un élève émet le souhait de changer de voie d'orientation, le projet doit bien sûr être accompagné par l'établissement d'origine et le psychologue de l'éducation nationale. **Les visites, entretiens ou stages sont fortement recommandés.**

Dans la plupart des cas, les demandes sont gérées entre les établissements **sans procédure centralisée**. Mais pour les formations dont l'affectation est gérée par Affelnet et pour l'entrée en première professionnelle, des **procédures centralisées** sont à respecter.

Classe d'origine	Classe demandée	Voie générale et technologique		Voie professionnelle		
		1 <sup>re</sup> générale	1 <sup>re</sup> technologique	2 <sup>de</sup> pro ou 1 <sup>re</sup> année de CAP	1 <sup>re</sup> pro	1 <sup>re</sup> CAP
Voie générale et technologique	2 <sup>de</sup> GT	Dans le lycée d'origine ou dans un autre établissement de même niveau	Affelnet ou gestion par les établissements d'accueil (selon les options)	Affelnet (pour l'orientation)	Passerelle Commission académique	Gestion entre établissements
	1 <sup>re</sup> générale	Gestion entre établissements	Affelnet ou gestion par les établissements d'accueil (selon les options)		Passerelle Commission académique	Gestion entre établissements
	1 <sup>re</sup> technologique	Gestion entre établissements	Affelnet ou gestion par les établissements d'accueil (selon les options)		Passerelle Commission académique	Gestion entre établissements
Voie professionnelle	1 <sup>re</sup> année de CAP			Affelnet (pour l'orientation)		Gestion entre établissements pour l'affectation (selon les options)
	2 <sup>de</sup> pro	Gestion entre établissements	Orientation individualisée (sur places vacantes après affectation par Affelnet)	Affelnet (pour l'orientation)	Passerelle Commission académique (pour changement de spécialité)	Gestion entre établissements
	1 <sup>re</sup> CAP	Gestion entre établissements	Orientation individualisée (sur places vacantes après affectation par Affelnet)		Passerelle Commission académique	Gestion entre établissements
	1 <sup>re</sup> pro	Gestion entre établissements	Orientation individualisée (sur places vacantes après affectation par Affelnet)		Passerelle Commission académique (pour changement de spécialité)	

*Cliquer sur le tableau pour consulter les différents cas de passerelle et leur traitement.*

## Passerelle d'entrée en première professionnelle

**12 avril 2019**

- Date limite de mise à jour des **places vacantes** en première professionnelle par les LP d'accueil dans l'application dédiée

**Du vendredi 29 avril au mercredi 12 juin 2019**

- Accueil des candidats potentiels au sein des lycées professionnels.  
Les établissements d'origine, ou CIO, instruisent les dossiers de candidature des élèves dont ils ont la responsabilité. Ils déposent les documents nécessaires dans les espaces dédiés aux candidatures au sein de la plateforme dématérialisée « PassRL ». La plateforme ouvre le 29 avril et ne recevra plus de dossier à compter du 12 juin, 18h.  
Les établissements d'accueil instruisent la fiche « Etablissement d'accueil » pour chaque candidature. Le chef d'établissement d'accueil émet un avis sur chaque candidature, sur la base des avis des équipes pédagogiques d'origine, des avis de ses collaborateurs ayant reçu le candidat et/ou étudié le dossier, de tous les éléments de parcours, de projet et d'évaluation du candidat à sa disposition, et en gardant à l'esprit les priorités académiques énoncées plus haut. Cet avis peut être : Très favorable, favorable, ou

défavorable. Cet avis figure sur la fiche « Etablissement d'accueil » et doit être renseignée **avant le 14 juin** sur l'espace dématérialisé « PassRL ».

Le SAIO, sur la base des avis des chefs d'établissement d'accueil reportés sur la plateforme dématérialisée, saisit les éventuelles bonifications dans Affelnet Lycée, ou retire la candidature en cas d'avis défavorable.

### **Du lundi 20 mai à 9h00 au vendredi 14 juin 2019**

- Saisie des vœux de 1ère professionnelle passerelle dans Affelnet Lycée (2 vœux maximum)

### **Vendredi 28 juin 2019**

- Accès aux résultats d'affectation

## **Cas particuliers et parcours fléchés**

En raison de modalités particulières de sélection pour les premières professionnelles **Métiers de la sécurité** et **Conducteur transport routier de marchandises** en cas de places déclarées vacantes dans l'une ou l'autre de ces spécialités, les candidatures seront étudiées au sein de l'établissement d'accueil concerné. Seront étudiés prioritairement les dossiers de candidats originaires de terminale CAP de la spécialité.

La liste des résultats sera transmise aux DSDEN pour le **13 juin 2019**.

Pour connaître précisément les modalités pratiques, les candidats intéressés prendront directement contact avec le(s) lycée(s) concerné(s).

Un nombre de places définies par l'administration est réservé à des candidats originaires d'une classe de terminale CAP en cohérence avec le bac professionnel visé. Les dossiers de ces candidats seront étudiés au sein des établissements.

Les candidatures sur 1ère pro « parcours fléché » utilisent les mêmes documents que ceux de la 1ère pro passerelle. Les dossiers sont également déposés sur la plateforme dématérialisée « PassRL », sur des vœux désignés « Parcours fléchés ».

Sur la fiche « Etablissement d'origine », l'établissement signifie le parcours fléché. L'établissement d'origine veille à ce que l'élève postule bien sur un vœu « parcours fléché » et qu'il est scolarisé dans l'une des terminales CAP cibles pour ce parcours.

L'établissement d'accueil peut accorder des avis « Très favorable parcours fléché » aux candidats à un parcours fléché. Ceci permettra l'étude de la candidature en commission. Un avis défavorable n'empêche pas la candidature mais le vœu ne sera pas bonifié dans Affelnet Lycée.

L'établissement d'accueil reporte ces avis sur la plateforme dématérialisée lorsqu'il télé-verse la fiche « Etablissement d'accueil ». C'est sur la base de cet avis qu'une commission classera les candidatures en tenant compte des critères pédagogiques et du barème Affelnet. Elle accordera des bonifications dans Affelnet Lycée au regard du nombre de places dédiées.

Un élève candidat à un parcours fléché, peut aussi candidater sur un vœu « 1re pro passerelle », dans la limite des deux vœux passerelles.

### **Etablissements proposant des parcours fléchés :**

- 1ère pro « Esthétique cosmétique parfumerie » au lycée du 1er film à Lyon : 15 places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Esthétique cosmétique
- 1ère pro « Commerce » au lycée Jacques Brel à Vénissieux : 6 places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Employé de commerce multi-spécialités ou Employé de vente spécialisé
- 1ère pro « Commerce » au lycée Claude Bernard à Villefranche : 4 places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Employé de commerce multi-spécialités ou Employé de vente spécialisé

- 1ère pro « Vente » au lycée Claude Bernard à Villefranche : 4 places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Employé de commerce multi-spécialités ou Employé de vente spécialisé
- 1ère pro « Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement » au lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape : 4 places réservées aux terminales CAP Tapissier d'ameublement en décor
- 1ère pro « Maintenance des équipements industriels » au lycée Arbez Carme à Bellignat : 1 place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Conducteur d'installations de production
- 1ère pro « Plastiques et composites » au lycée Arbez Carme à Bellignat : 1 place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Conducteur d'installations de production
- 1ère pro « Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia » au lycée Arbez Carme à Bellignat : 1 place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Sérigraphie industrielle

## **Documents à télécharger**

**Nouveauté : les dossiers de candidature sont à déposer dans l'espace dématérialisé PassRL par les établissements d'origine et d'accueil**

- la [note technique 2019](#) Passerelles d'entrée en 1ère professionnelle dans les lycées professionnels publics de l'Education Nationale
- la [fiche candidat](#) à remplir par l'établissement d'origine et à déposer dans l'espace dématérialisé PassRL (annexe 16.1)
- la [fiche établissement d'origine](#) à remplir par l'établissement d'origine et à déposer dans l'espace dématérialisé PassRL (annexe 16.2)
- la [fiche établissement d'accueil](#) à remplir par l'établissement d'accueil et à déposer dans l'espace dématérialisé PassRL (annexe 16.3)
- la [fiche justificatif d'éléments manquants](#) en cas d'absence d'avis de l'établissement d'accueil, à déposer dans l'espace dématérialisé PassRL

Consulter également les articles concernant les applications [Affichage des places vacantes](#) et [Actions d'information et d'orientation](#) qui apportent des informations techniques sur l'utilisation de ces outils indispensables pour une bonne mise en œuvre des passerelles.